

14 mar 2013 -16:50

Appartient à [Conseil des ministres du 14 mars 2013](#)

Code de droit économique : pratiques du marché et protection du consommateur

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à insérer le Livre VI relatives aux pratiques du marché et à la protection du consommateur dans le Code de droit économique.

L'avant-projet a pour but d'insérer la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur dans le Code de droit économique et de transposer en droit belge la directive européenne 2011/83/UE relative aux droits des consommateurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)